

Quelques souvenirs

Autor(en): **Gilliard, Charles**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Revue historique vaudoise**

Band (Jahr): **27 (1919)**

Heft 12

PDF erstellt am: **23.09.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-22399>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

averti du meurtre de ses hussards, il fait le 27 janvier une proclamation aux Vaudois pour leur dire qu'il va entrer chez eux comme ami, et une à ses soldats pour les inviter à l'ordre, à la décence et à respecter un peuple de frères, dont il veut traverser le territoire pour marcher sur Berne et venger le sang français. L'armée a commencé son entrée à Lausanne le 28 et elle est cantonnée dans les diverses villes, surtout à Moudon, Payerne et Avenches jusqu'à ce que les Bernois qui ont été sommés soient décidés à céder ou à se battre. En attendant leur dernière réponse, les Français se préparent et vont faire avancer de nouvelles troupes. Le général Brune qui est à Lausanne est nommé pour commander la division à la place du général Masséna qui est rappelé. Ménard et Rampon commandent sous lui. Tel est l'état des choses. Nous avons cru faire plaisir en commençant par ce léger aperçu que nous allons terminer par un précis des séances de l'Assemblée provisoire. Dans la suite nous rapporterons les travaux journaliers du gouvernement et les diverses nouvelles que nous rechercherons avec soin.

Suit un précis des séances de l'assemblée représentative provisoire du peuple vaudois.

(Communiqué par L. Mogeon.)

QUELQUES SOUVENIRS

relatifs à **Fr.-Samuel-Théod. Porta**¹, allié Héchier (1716-1790),
jurisconsulte à Lausanne (dit : « Porta à trois-doigts »).

*Citation tirée d'une notice dûe à la plume du pasteur et poète
Fréd. Chavannes-Curchod (1803-1893).*

« C'était un homme de la vieille roche, d'une austère probité, d'un caractère inflexible en tout ce qui tenait au devoir et à l'honneur. A cette rigidité il joignait une générosité

¹ Cf. *Dictionnaire Alb. de Montet*, p. 325.

courageuse. On raconte qu'un jour un homme qu'il ne connaissait pas, et qui le connaissait encore moins, lui demanda directement, — était-ce mauvaise plaisanterie ? était-ce sérieusement ? la tradition se tait sur cet article, — mais lui demanda à qui on pouvait s'adresser pour se procurer de faux témoins. C'était au dernier étage de la maison, au seuil de l'appartement, immédiatement au-dessus des escaliers, que cette demande lui fut faite et obtint pour toute réponse un vigoureux coup de pied si directement appliqué que le malencontreux interrogateur descendit la première rampe tout d'une venue. Pendant qu'il se relève de sa chute, M. Porta se précipite après lui, arrive à temps pour lui faire descendre la seconde rampe de la même manière et l'accompagne ainsi d'étage en étage jusqu'à la rue.

» Les temps sont changés...

» J'ai parlé du courage de M. Porta ; on en a donné d'autres preuves que cette répression passablement brusque d'une demande malhonnête. Dans le procès soutenu par M. Desportes en faveur de Desvignes, orphelin dépouillé par son tuteur de concert avec le baillif bernois de Nyon, procès célèbre dans le temps et connu encore de nos jours par un admirable mémoire de Loyseau de Mauléon, ce n'était pas sans danger que les avocats du pays pouvaient prendre en main la cause de l'opprimé. M. Porta paya de sa personne et en fut récompensé par l'exil. Le souverain le confina à Echallens.

» Pendant le séjour forcé du légiste dans cet endroit, alors écarté des ressources de la civilisation, J.-J. Rousseau vint établir passagèrement sa demeure dans la même auberge. C'était, je présume, depuis le Val de Travers et à l'occasion de courses d'herborisation dans le pays de Vaud. Les visiteurs de Lausanne ne savaient pas plutôt l'homme célèbre à portée de leurs importunités qu'ils affluaient. Rousseau res-

tait inabordable. M. Porta eut seul l'avantage de rompre la consigne. Voici le moyen dont il se servit. Il se garda bien de demander une entrevue, ni de faire aucune démarche pour être admis auprès de Rousseau. Mais Echallens n'offrait pas de ressources pour les auteurs. On ne pouvait que difficilement se procurer l'attirail pour écrire, même en se contentant d'objets de la pire qualité. L'avocat avait ses provisions et se tenait à l'affût. Fallait-il à Rousseau une plume, de l'encre, du papier à lettre, un pain à cacheter ? M. Porta les procurait avec une obligeance parfaite, mais sans jamais demander à voir son voisin. Enfin, celui-ci, reconnaissant de ces procédés honnêtes, en même temps que piqué de cette réserve, fit la première visite, qui amena des relations de bon voisinage et des entretiens intéressants pour tous les deux. »

* * *

Les lignes qui précèdent — et qui m'ont été très obligeamment communiquées par M. Aug. Porta, pasteur à Cully, — appellent quelques réflexions.

Aucune source historique n'est plus sujette à caution que les *Mémoires*. Il faut toujours les consulter avec prudence.

Dans le cas particulier, il est fait allusion tout d'abord au procès que le comte Louis de Portes, seigneur de Genolier, colonel en Hollande, intenta en 1758 au bailli Tscharner de Nyon. Le colonel de Portes publia à ce sujet plusieurs brochures entre 1758 et 1760¹. LL. EE. trainèrent les choses en longueur ; le colonel de Portes fut enfin débouté, condamné et exilé en 1765². Jusqu'ici nous ignorions que l'avocat Porta eût été mêlé à cette affaire ; mais celle-ci est mal connue, malgré le plaidoyer de Loyseau de Mauléon³ ; le fait

¹ *A. C. V.*, Bg. 30.

² Verdeil, *Hist. du canton de Vaud*, III, p. 345.

³ T. III des *Plaidoyers et Mémoires* de cet avocat célèbre.

n'est donc pas impossible, mais il ne peut être antérieur à l'exil du colonel de Portes, soit à 1765.

Or, à ce moment, Rousseau est à Môtiers, soupçonné et fort mal vu ; assailli à coups de pierres dans la nuit du 6 au 7 septembre, il se réfugie à l'île Saint-Pierre, puis en Alsace. Il ne revint plus en Suisse.

Il y a peu de probabilités qu'il ait fait une excursion à Echallens en 1765 avant septembre, c'est impossible après cette date. On ne sait pas s'il y est jamais allé. D'après un passage des *Confessions* (liv. XII), une lettre à d'Ivernois du 1^{er} août 1764 et une lettre à Milord Maréchal du 21 août, il a passé trois jours dans un cabaret à Goumoëns, retenu par la pluie ¹. Mais Goumoëns n'est pas Echallens, et il ne semble pas que l'avocat Porta ait pu y être exilé avant 1765.

On sait que de nombreuses légendes sont nées autour de J.-J. Rousseau, comme autour de tous les hommes célèbres. Sommes-nous en présence d'une de celles-ci ? Ou bien l'exil de Porta est-il antérieur à 1765 et Rousseau a-t-il fait à Echallens un séjour inconnu à ses biographes ?

C'est une question que nous posons aux érudits,

Charles GILLIARD.

PETITE CHRONIQUE

L'association du *Vieux Moudon* a eu son assemblée générale dimanche 16 novembre sous la présidence de M. le Dr Meylan qui a annoncé l'installation du Musée du Vieux Moudon dans le nouveau bâtiment des Ecoles primaires.

M. Maxime Raymond, archiviste cantonal, a donné ensuite lecture d'un travail documenté sur les Zæhringen à Moudon. Partant du récit de l'historien de Gingins, très fantaisiste, il a indiqué les faits certains que nous connaissons actuellement. Il est probable que les Zæhringen ont eu Moudon sous leur domination entre

¹ Renseignements qui m'ont été aimablement fournis par M. Th. Dufour, de Genève.